



15ème législature

Question N° : 135	De M. Gabriel Serville (Gauche démocrate et républicaine - Guyane)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Feuille agricole Guyane	Analyse > Feuille agricole Guyane.
Question publiée au JO le : 25/07/2017 Réponse publiée au JO le : 15/08/2017 page : 4165		

Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les états généraux de l'alimentation qui s'ouvrent ce jeudi 20 juillet 2017. Annoncés par le Président de la République en juin 2016 pour tenter de sortir le pays de la crise agricole, ces états généraux visent à « relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs, promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable ». Mais quelles sont les attentes liées à ces états généraux de l'alimentation et quel est le modèle agricole voulu par le Gouvernement pour la Guyane ? D'ores et déjà, les syndicats des jeunes agriculteurs s'émeuvent de ne pas être associés aux discussions, alors même que la Guyane est la seule région de France qui voit sa surface agricole augmenter chaque année. Pourtant, les sujets de préoccupations sont pléthores avec en tête de file la question des produits agricoles qui entrent en Guyane de manière illégale et font une concurrence déloyale à la production locale. Ou alors son corollaire, la possibilité pour les acteurs locaux de pouvoir travailler avec l'entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) comme c'est le cas pour les agriculteurs martiniquais. Aussi, au regard des nombreuses questions qui se posent, il lui demande de bien vouloir lui apporter des informations sur la feuille de route agricole de l'État en Guyane et sur ses ambitions quand à ces états généraux, notamment en matière de concertation avec les acteurs locaux guyanais.

Texte de la réponse

Les États généraux de l'alimentation lancés le 20 juillet 2017 visent à répondre à des enjeux partagés par tous les territoires, en matière de création de valeur, de prix justes pour les agriculteurs, de transformation des modèles de production et d'adaptation des choix de consommation en faveur d'une alimentation toujours plus saine, plus sûre et plus durable, accessible à tous. Les travaux associent l'ensemble des parties prenantes, y compris des outre-mer : monde agricole et de la pêche, industrie agroalimentaire, distribution, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de la santé, organisations non gouvernementales, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, banques et assurances. La grande consultation publique ouverte du 20 juillet 2017 à la fin du mois d'octobre 2017 permettra d'enrichir la réflexion. Les quatorze ateliers thématiques, qui se dérouleront entre la fin du mois d'août 2017 et la fin du mois de novembre 2017, permettront à des participants, intervenants et grands témoins de contribuer aux discussions. La Guyane y est représentée. Les attendus et les contributions serviront à établir une feuille de route prenant en compte les enjeux de tous les territoires. Les États généraux de l'alimentation et les assises des outre-mer sont coordonnés. Ainsi, les ambitions pour la Guyane seront également portées dans les assises, tant au niveau des ateliers thématiques que de



la consultation organisée dans les territoires. Les assises aboutiront en mai 2018 avec le livre bleu outre-mer, les feuilles de route territoriales et les plans de convergence.